

DÉCISION 514 / 2025

RELATIVE A UNE DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT ET DE LA REGION GRAND EST POUR LA CREATION D'UNE LIAISON CYCLABLE ENTRE LA COMMUNE DE PELTRE ET LE SITE DE MERCY A METZ

Nous soussignés, Anne FRITSCH-RENARD, 16^{ème} Vice-Présidente de Metz Métropole,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération en date du 15 juillet 2020, par laquelle le Conseil Métropolitain a donné délégation à son Président,

VU l'arrêté de Monsieur le Président en date du 15 juillet 2020, par lequel Madame Anne FRITSCH-RENARD, Vice-Présidente déléguée "Stratégie métropolitaine" a reçu délégation, dans la limite de ses fonctions, pour signer les actes et courriers dans ce domaine,

CONSIDERANT l'éligibilité de l'opération précitée à la mesure « Aménagements cyclables » du fonds vert de l'Etat et au dispositif « Soutien aux aménagements cyclables et services vélos pour la mobilité du quotidien » de la Région Grand Est,

DÉCIDONS :

- De solliciter, au titre des dispositifs précités et sur la base d'un projet estimé à 437 648 € HT :
 - une subvention auprès de l'Etat d'un montant de 131 294 €,
 - une subvention auprès de la Région Grand Est d'un montant de 218 824 €.

Fait à Metz, le 18 août 2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-200039865-20250818-Decis514-2025-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/10/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



Pour le Président
La Vice-Présidente déléguée

Anne FRITSCH-RENARD
Adjointe au Maire de Metz